

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 10 Mars 2020**

L'an deux mille vingt, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FRIMONT, Maire.

**Etaient présents** : M. Jean-Pierre FRIMONT, M. Jean-Louis LATOUCHE, Mme Nadine LELIEVRE, Mme Eveline FRIGO, M. Denis TOUCHARD, Mme Michèle SALMON, M. Jean-Paul LIGER, Mme Carine RENAULT, M. Gérard GRANGER, M. Jean-Marie GORGET.

**Etaient absents excusés** : M. Gérard LEBRETON, M. Serge BOULAY (donne procuration à M. Jean-Louis LATOUCHE), Mme Véronique ROBLIN, Mme Emilie LE PICARD, Mme Laurence MAUPAY.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marie GORGET.  
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25/02/2020 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 février 2020.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2020 :**

Le Maire présente au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes locales qui avaient été votés l'année dernière. Il précise que pour cette année, il n'y aura pas de taux à voter pour la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020 soit :
- Taxe foncière (bâti) = 20,36%
- Taxe foncière (non bâti) = 38,98%
- autorise le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.

### **VOTE DES SUBVENTIONS 2020 :**

ASSOCIATIONS DONT LE SIEGE EST A FYE	DEMANDE 2020	ALLOUE EN 2019	PROPOSITION 2020
Couleur Nord S'art	OUI	200,00 €	200,00 €
Harmonie Municipal de Fyé	OUI	1000,00 €	1000,00 €
Amicale sapeurs-pompiers	OUI	0,00 €	50,00 €
Tennis de Fyé	OUI	20,00 €	20,00 €
ASS AFN Fyé	OUI 200€	200,00 €	200,00 €
ASA DU ROSAY NORD (ruisseau)	OUI 822€	822,00 €	822,00 €
Cyclo de Fyé	OUI	700,00 €	400,00 €
APE Les lutins (dde 10€ / élève)	OUI 1010 €	Pas de dde	1010,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>3702,00 €</b>

<b>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>			
Association des donateurs de sang Alençon	OUI	30,00€	30,00 €
Basket Club Fresnois 10€/jeunes	6 jeunes	80,00€	60,00€
Petits Pas Cadencés 10€/jeunes	6 jeunes	40,00€	60,00€
Association Badminton 10€/jeunes	2 adhérents	30,00€	20,00€
3 IFA Alençon 60€/élève	2 élèves	60,00€	120,00 €
MFR Vimoutiers	2 élèves	0,00€	120,00€
MFR Bernay en champagne 60€/élève	1 élève	60,00€	60,00€
BTP CFA Alençon 60€/élève	2 élèves	60,00€	120,00€
Pêcheurs Fresnois	OUI	100,00€	150,00 €
CCI Le Mans	2 élèves	60€-2018	120,00€
Ecole de peinture Assé le Boisne	3 élèves		30,00 €
ADMR Fresnay sur sarthe	OUI	-----	
AFSEP Sclérose en plaques	OUI	-----	
Association Diabétiques Sarthe	OUI	-----	
Secours Populaire Français	OUI	-----	
Comice St Léonard (encart publicitaire)	OUI de 50 à 350€	-----	
Ecole Notre dame st Joseph Fresnay	OUI 550€/élèves (1)	-----	
Fondation du Patrimoine (adhésion)	75€		
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>890,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>4592,00 €</b>

L'association des sapeurs-pompiers de Oisseau-Le-Petit sera informée par courrier que la commune attribue déjà à l'association un prix préférentiel pour la location de la salle d'un montant de 10 € à l'occasion de la Sainte Barbe.

L'association de l'ASA du Rosay Nord sera informée par courrier qu'il faut prévoir des travaux d'entretien du ruisseau sur la commune.

#### **VOTE DU BUDGET COMMUNE 2020 :**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2020 qui s'équilibre :

- en fonctionnement à 1 136 010,77€
- en investissement à 764 160,54 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020 comme énoncé ci-dessus.

#### **VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020 :**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'Assainissement pour l'exercice 2020 qui s'équilibre :

- en fonctionnement à 219 173,32 €
- en investissement à 1 317 166,47 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve le Budget Primitif de l'Assainissement pour l'exercice 2020 comme énoncé ci-dessus.

**LANCEMENT DU PROJET « AMENAGEMENT RD 56 :**

Le Maire rend compte au Conseil municipal que le projet d'aménagement de la voirie RD 56 route du cimetière a été présenté par le Maître d'œuvre, SAFEGE pour un montant de 58 292,50 € HT soit 69 951,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de lancer le projet d'aménagement de la voirie RD 56 route du cimetière,
- décide de lancer l'appel d'offres de consultation des entreprises (DCE) conjointement avec le projet d'aménagement de la voirie rue de Rosay,
- autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**LANCEMENT DU PROJET « AMENAGEMENT RUE DE ROSAY :**

Le Maire rend compte au Conseil municipal que le projet d'aménagement de la voirie rue de Rosay a été présenté par le Maître d'œuvre, SAFEGE pour un montant de 80 385,00 € HT soit 96 462,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de lancer le projet d'aménagement de la voirie rue de Rosay,
- décide de lancer l'appel d'offres de consultation des entreprises (DCE) conjointement avec le projet d'aménagement de la voirie RD 56 route du cimetière,
- autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**PROCES-VERBAL DE REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON :**

Mme Nadine LELIÈVRE, adjointe en charge du cimetière, présente au conseil municipal le procès-verbal qui a été dressé le 3 mars 2020 relatif au constat d'abandon de concessions dans le cimetière de Fyé, et précise qu'il engage une procédure qui va durer 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve ce procès-verbal.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Le Maire informe le conseil :

- du suivi des travaux de la station d'épuration :
  - les délais sont respectés pour le moment malgré les intempéries,
  - la ligne EDF sera enfouie sur le site et sera en tarif jaune, il faudra donc prévoir le coût du raccordement correspondant à la mise au norme de la puissance électrique.
- de la tenue du bureau de vote pour les élections municipales du 15/03 et du 22/03/2020.

**TOUR DE TABLE :**

Néant

Fin de séance à 21h40